ArcelorMittal

Politique de santé et sécurité ArcelorMittal Belgium

Le 12 mai 2023

Chez ArcelorMittal Belgium, notre objectif est que chacun rentre chez soi sain et sauf chaque jour. Cela exige conviction, engagement et travail acharné à tous les niveaux de l'organisation et va bien au-delà de la conformité juridique.

Pour guider nos décisions et nos actions, nous nous engageons sur les principes suivants :

1. Toutes les blessures et maladies professionnelles peuvent et doivent être évitées
2. La direction est responsable des performances en matière de santé et de sécurité
3. L'engagement et la formation des collaborateurs sont essentiels
4. Travailler en toute sécurité est une condition d'emploi
5. La santé et la sécurité doivent être intégrées dans tous les processus de gestion
6. L'excellence en matière de santé et de sécurité permet d'obtenir d'excellents résultats opérationnels.

Pour y parvenir, nous :

- exigeons de nos dirigeants qu'ils soient aux yeux de tous des champions de la santé et de la sécurité, qu'ils aient constamment un niveau d'exigence élevé, qu'ils vérifient l'existence et l'efficacité des contrôles, qu'ils aient des échanges de haute qualité sur le terrain et qu'ils prennent en compte, dans toutes leurs décisions, les répercussions potentielles sur la santé et la sécurité.
- encourageons une culture de la bienveillance, de la solidarité et de la responsabilité sur le terrain.
- impliquons activement les salariés et les sous-traitants dans tous les domaines en lien avec la santé et la sécurité.
- fournissons gratuitement une formation efficace à tous les salariés afin qu'ils puissent diriger et travailler en toute sécurité.
- identifions les dangers, évaluons et contrôlons les risques en utilisant la hiérarchie des contrôles. 6. veillons à ce que tous nos salariés et les salariés de sous traitants prennent des mesures, y compris l'interruption de leur travail, lorsqu'ils estiment que les conditions sont dangereuses ou que les règles d'or qui sauvent des vies ne sont pas respectées (« voir et agir »).
- signalons tous les incidents et situations à haut potentiel, les examinons, analysons les tendances et appliquons les enseignements tirés.
- nous concentrons sur la correction des causes organisationnelles des blessures graves et accidents mortels (SIF).
- établissons des indicateurs et des objectifs prospectifs et rétrospectifs pour permettre à l'encadrement d'améliorer les performances en matière de santé et de sécurité.
- favorisons l'amélioration continue grâce à un système efficace de gestion de la santé et de la sécurité (y compris nos normes de prévention des accidents mortels) et au partage des meilleures pratiques.
- sélectionnons et gérons les sous-traitants en fonction de leurs performances et programmes en matière de santé et de sécurité.
- fournissons des lieux de travail et des équipements intrinsèquement sûrs, les maintenons propres, bien rangés et en bon état.
- protégeons la santé et améliorons le bien-être des salariés et des communautés locales.
- respectons pleinement toutes les exigences légales et toutes les autres exigences applicables.
- vérifions l'efficacité de la présente politique en combinant auto-évaluation, contrôles internes du groupe et audit externe.

La présente politique s'applique à tous les sites d'ArcelorMittal Belgium (y compris les coentreprises dans lesquelles nous avons une participation majoritaire ou exerçons un contrôle opérationnel) et à tous les salariés d'ArcelorMittal Belgium et salariés des sous-traitants effectuant des travaux dans les locaux d'ArcelorMittal Belgium. En cas de différences entre la législation locale et les exigences d'ArcelorMittal Belgium en matière de santé et de sécurité, les exigences les plus strictes seront toujours respectées.

Manfred Van Vlierberge,
CEO ArcelorMittal Belgium

Nico Dewachtere
COO Finishing ArcelorMittal Belgium

Jeroen Van Lishout
COO Primary ArcelorMittal Belgium

Frouke Lambert
CHRO ArcelorMittal Belgium